

## 11.1 LES CARACTÉRISTIQUES DES AUTEURS TRAITÉS PAR LES PARQUETS

Les affaires traitées par les parquets en 2023 ont concerné près de 1,9 million d'auteurs d'infractions pénales (crimes, délits, contraventions de 5<sup>e</sup> classe). Parmi ces auteurs, 5 % sont des personnes morales (94 600), 17 % des femmes et 78 % des hommes. Par ailleurs, 10 % de ces auteurs sont mineurs.

Les femmes auteures d'infractions pénales ont en moyenne 37,0 ans, contre 34,1 ans pour les hommes ; 31 % ont moins de 30 ans (contre 42 % des hommes) et autant sont âgées de 40 ans ou plus (31 %), contre 28 % des hommes. Les mineures représentent 7 % des femmes auteures d'infractions pénales, contre 10 % chez les hommes.

Ces auteurs sont principalement impliqués dans trois grandes natures d'affaire principale : les atteintes à la personne (37 %), les atteintes aux biens et les infractions en matière de circulation routière et de transport (21 % chacun). Viennent ensuite les atteintes à l'autorité de l'État (9 %) et les infractions relatives à la santé publique, essentiellement les infractions à la législation sur les stupéfiants (6 %). Les femmes sont beaucoup moins mises

en cause pour un contentieux routier (14 % des infractions, contre 22 % pour les hommes) ou pour une infraction à la santé publique (3 %, contre 6 %), mais le sont proportionnellement plus souvent pour une atteinte à la personne (48 %, contre 36 %) et dans une moindre mesure, pour une atteinte aux biens (23 %, contre 21 %). S'agissant des personnes morales, les infractions en matière de transports (30 %), les atteintes à l'ordre économique, financier ou social (26 %), et les atteintes aux biens (20 %) sont les plus fréquentes.

En 2023, près des deux tiers des auteurs sont poursuivables. La proportion d'auteurs poursuivables est plus élevée s'agissant des infractions à la santé publique (85 %) ou à la circulation et aux transports (82 %), mais plus faible en matière d'atteintes aux personnes (50 %). Le taux d'auteurs poursuivables est de 55 % chez les femmes, de 66 % chez les hommes, et de 49 % chez les personnes morales.

### Définitions et méthodes

Les données relatives à l'année 2023 sont provisoires. Les révisions des données en répartition sont faibles en général.

On considère ici, sans remise en cause de la présomption d'innocence, qu'un **auteur** est une personne physique ou morale qui est mise en cause dans une procédure judiciaire pour avoir commis ou tenté de commettre une infraction. Cette infraction peut être un crime, un délit ou une contravention.

Les données présentées ici sont en **unité de compte auteur-affaire** : un auteur concerné par plusieurs affaires sera comptabilisé autant de fois qu'il y a d'affaires.

**Affaire non poursuivable** : affaire traitée par le parquet qui a été classée sans suite parce que les poursuites étaient impossibles, soit pour un motif de fait (auteur inconnu par exemple), soit pour un motif de droit (absence d'infraction par exemple).

**Affaire poursuivable** : affaire traitée par le parquet dans laquelle il n'existe aucun motif de fait ou de droit rendant impossible la poursuite devant une juridiction pénale. Une affaire poursuivable peut donner lieu à un classement sans suite pour inopportunité aux poursuites, à une alternative aux poursuites, à une composition pénale, ou à une poursuite.

Cf. glossaire pour les termes suivants : crime, délit, contravention.

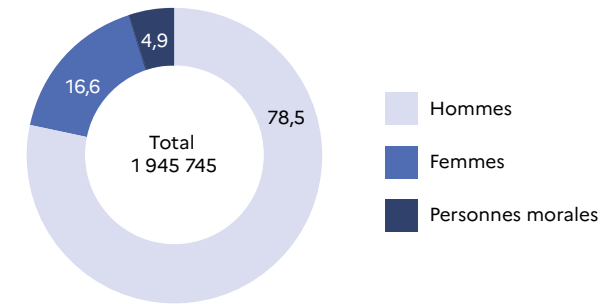
**Champ** : France.

**Source** : ministère de la justice, SG, SSER, fichier statistique Cassiopée.

**Pour en savoir plus** : Les indicateurs statistiques pénaux | Ministère de la justice.

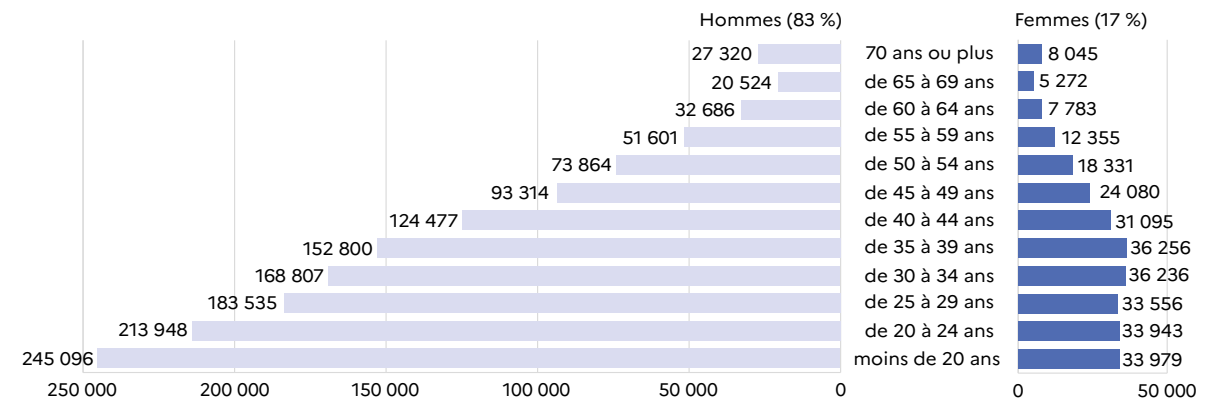
### 1. Auteurs dans les affaires traitées par les parquets en 2023 selon le type d'auteur

unité : % d'auteur-affaire



### 2. Auteurs dans les affaires traitées par les parquets en 2023 selon le sexe et l'âge

unité : auteur-affaire



### 3. Auteurs dans les affaires traitées par les parquets en 2023 selon la nature d'affaire principale et le type d'auteur

unité : auteur-affaire

	Nombre d'auteurs			Répartition (en %)				
	Total	Hommes	Femmes	Personnes morales	Total	Hommes	Femmes	Personnes morales
<b>Total</b>	<b>1 945 745</b>	<b>1 528 326</b>	<b>322 775</b>	<b>94 644</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Atteinte à la personne humaine	717 452	553 438	154 967	9 047	36,9	36,2	48,0	9,6
Atteinte aux biens	405 722	314 551	72 647	18 524	20,9	20,6	22,5	19,6
Circulation et transports	417 566	342 141	46 735	28 690	21,4	22,4	14,5	30,3
Atteinte à l'autorité de l'État	183 589	154 948	24 002	4 639	9,4	10,1	7,4	4,9
Infraction à la santé publique	110 482	98 910	9 521	2 051	5,7	6,5	2,9	2,2
Atteinte économique, financière et sociale	71 395	38 517	8 243	24 635	3,7	2,5	2,6	26,0
Atteinte à l'environnement	39 539	25 821	6 660	7 058	2,0	1,7	2,1	7,4

### 4. Auteurs poursuivables en 2023 selon la nature d'affaire principale et le type d'auteur

unité : auteur-affaire

	Auteurs poursuivables				Taux d'affaires poursuivables (en %)			
	Total	Hommes	Femmes	Personnes morales	Total	Hommes	Femmes	Personnes morales
<b>Total</b>	<b>1 238 257</b>	<b>1 014 123</b>	<b>178 197</b>	<b>45 937</b>	<b>63,6</b>	<b>66,4</b>	<b>55,2</b>	<b>48,5</b>
Atteinte à la personne humaine	359 513	287 821	69 285	2 407	50,1	52,0	44,7	26,6
Atteinte aux biens	234 497	190 478	39 167	4 852	57,8	60,6	53,9	26,2
Circulation et transports	342 619	291 382	38 224	13 013	82,1	85,2	81,8	45,4
Atteinte à l'autorité de l'État	130 516	114 286	14 283	1 947	71,1	73,8	59,5	42,0
Infraction à la santé publique	93 593	84 628	7 698	1 267	84,7	85,6	80,9	61,8
Atteinte économique, financière et sociale	51 281	28 328	5 438	17 515	71,8	73,5	66,0	71,1
Atteinte à l'environnement	26 238	17 200	4 102	4 936	66,4	66,6	61,6	69,9